

Dossier de presse

SOUS EMBARGO JUSQU'AU VENDREDI 8 JANVIER 2016, 11H.



 @InedFr

#Discriminations

#Immigration

#Inégalités

#Intégration

Contacts auteur-e-s :

Cris Beauchemin : cris.beauchemin@ined.fr – Tél : 33 (0)1 56 06 22 97

Christelle Hamel : christelle.hamel@ined.fr – Tél. 33(0)1 56 06 20 78

Patrick Simon: simon@ined.fr

Contacts presse :

service-presse@ined.fr

Corinne Le Ny-Gigon, Directrice de la communication : 01 56 06 57 28

Mimouna Kaabeche-Smara, Assistante de presse : 01 56 06 20 11

Suivez-nous sur  

www.ined.fr

SOMMAIRE

L'ouvrage

Présentation

- Introduction
- Trajectoires des descendants d'immigrants : moments critiques
- Des écarts de positions aux discriminations racistes
- Une intégration socio-culturelle à sens unique

L'enquête TeO

L'Ined en bref

L'ouvrage



Trajectoires et Origines **Enquête sur la diversité des populations en France** *Editions Ined, collection Grandes Enquêtes - 2015*

L'enquête **Trajectoires et origines (TeO)** répond à une nécessité : celle de construire des données de référence sur la situation des immigrés et de leurs descendants en France. Point d'aboutissement de l'enquête TeO, l'ouvrage propose un panorama complet de la situation des immigrés et de leurs descendants dans la société française contemporaine, leurs parcours, leur expérience de la discrimination.

LES POINTS FORTS

- L'intégration et l'expérience des discriminations des immigrés et de la seconde génération étudiées au fil du temps dans les diverses facettes de la vie sociale (logement, éducation, santé, accès aux services, emploi...)
- Une enquête innovante qui est une première en France

LES AUTEURS

Cris Beauchemin, chercheur à l'Ined, travaille sur les migrations internationales et sur les liens entre migration et développement.

Christelle Hamel, chercheuse à l'Ined, étudie le racisme et l'ethnicité, les descendants des migrants du Maghreb et les questions de genre qui leur sont liées.

Patrick Simon, chercheur à l'Ined, travaille sur les problématiques d'immigration et de discriminations, sur les minorités et sur la classification statistique ethno-raciale.

La collection « Grandes Enquêtes » des éditions de l'Ined accueille les résultats et les méthodologies d'enquêtes d'envergure, menées notamment par l'Ined comme par d'autres équipes de recherche, sur des phénomènes sociodémographiques actuels, tant en France qu'à l'étranger. Le lecteur y trouvera des analyses propres à faciliter une compréhension des grandes questions sociétales comme la famille, l'identité, les discriminations, les parcours de vie, les trajectoires scolaires et professionnelles..., ainsi qu'une réflexion sur les dispositifs d'enquêtes qui permettent de produire cette connaissance.

Dans la même collection

À paraître en 2016

Parcours de familles

L'enquête Étude des Relations familiales et intergénérationnelles (vagues 1, 2 et 3)
Sous la direction d'Arnaud Régnier-Loilier.

Parus

Trajectoires et origines

Enquête sur la diversité des populations en France
Sous la direction de Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon, 2015.

De la famille à l'entourage

L'enquête Biographie et entourage
Sous la direction de Catherine Bonvalet et Eva Lelièvre, 2012.

Portraits de famille

L'enquête Étude des Relations familiales et intergénérationnelles (vague 1)
Sous la direction d'Arnaud Régnier-Loilier, 2009.

En quête d'appartenances

L'enquête Histoire de vie sur la construction des identités
Sous la direction de France Guérin-Pace, Olivia Samuel et Isabelle Ville, 2009.

Consultez en ligne le catalogue : <http://www.ined.fr/fr/publications/>

Présentation

Grandes Enquêtes

Trajectoires et origines

Enquête sur la diversité
des populations en France



Sous la direction de
Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon

ined

Conférence de Presse
Vendredi 8 janvier 2016

Introduction



- Une somme des résultats de l'enquête TeO (2008-2009)
 - De 2005 à 2015, le temps long de la recherche
 - L'enquête, une co-production Ined-Insee, un collectif de recherche
 - L'ouvrage, une somme présentant les analyses transversales en 20 chapitres par 22 auteur-e-s
- Une enquête unique en son genre
 - Un échantillon exceptionnel, représentatif de la France métropolitaine, dans toute sa diversité
 - Tous les groupes d'immigrants en métropole, y compris les « invisibles » habituels des statistiques nationales : DOM, Afrique subsaharienne, Turquie...
 - Les « descendants » d'immigré(s) ou de natif(s) d'un DOM
 - La « Population majoritaire »
 - Une enquête multithématique
 - Centrée sur la mesure des inégalités et l'expérience des discriminations
 - Combinaison de mesures objectives et subjectives
- Parmi tous les résultats, une idée-clef : une intégration asymétrique
 - Une intégration socio-économique difficile pour les *minorités*
 - ... différenciée selon l'origine
 - Mais une intégration sociale en marche

L'enquête Trajectoires et Origines offre la possibilité d'étudier de manière détaillée des groupes de population que les autres enquêtes ne permettent pas de distinguer.

Les immigrés sont les personnes nées étrangères à l'étranger.

NB : l'échantillon des immigrés est représentatif des personnes âgées de 18 à 60 ans.

Les descendants d'immigrés sont les personnes nées en France dont au moins un parent est immigré-es. 50% d'entre eux ont deux parents immigrés. L'échantillon des descendants de migrants a été particulièrement compliqué à constituer. Il fait de « Trajectoires et Origines » une enquête exceptionnelle dans le paysage de la statistique publique. Du fait de contraintes techniques, il est limité aux personnes âgées de 18 à 50 ans.

NB: **les immigrés enquêtés ne sont pas les parents des descendants d'immigrés enquêtés.** Les comparaisons entre les deux groupes ne rendent donc pas compte des évolutions de la génération des descendants d'immigrés comparativement à celle de leurs enfants.

L'enquête TeO est la seule enquête dont l'échantillon permet d'étudier spécifiquement la situation des **personnes natives des DOM et leurs enfants** en France métropolitaine. Un choix d'enquête qui se justifie par le fait que, tout en étant français, les personnes originaires des DOM et leurs enfants peuvent vivre des expériences de discrimination proches de celles des immigrés ou de leurs descendants. Les résultats sur les natifs des DOM et leurs enfants ne sont pas présentés ici (pour plus de détails, se reporter au document de travail).

On parle d'**immigrants** pour désigner toutes les personnes nées hors de métropole et qui sont venues y vivre.

La population majoritaire est le groupe de comparaison. Il est constitué de personnes qui n'ont pas de lien direct avec l'expérience de l'immigration en France métropolitaine (ni immigrés, ni natifs des DOM, ni descendants de ces deux groupes). La population majoritaire représente 76 % de la population vivant en métropole.

L'échantillon total est représentatif de la population âgée de 18 à 60 ans résidant en France métropolitaine et vivant en « ménages ordinaires ». Cependant, à des fins de comparaison entre immigrés et descendants d'immigrés, les analyses sont le plus souvent limitées aux 18-50 ans.

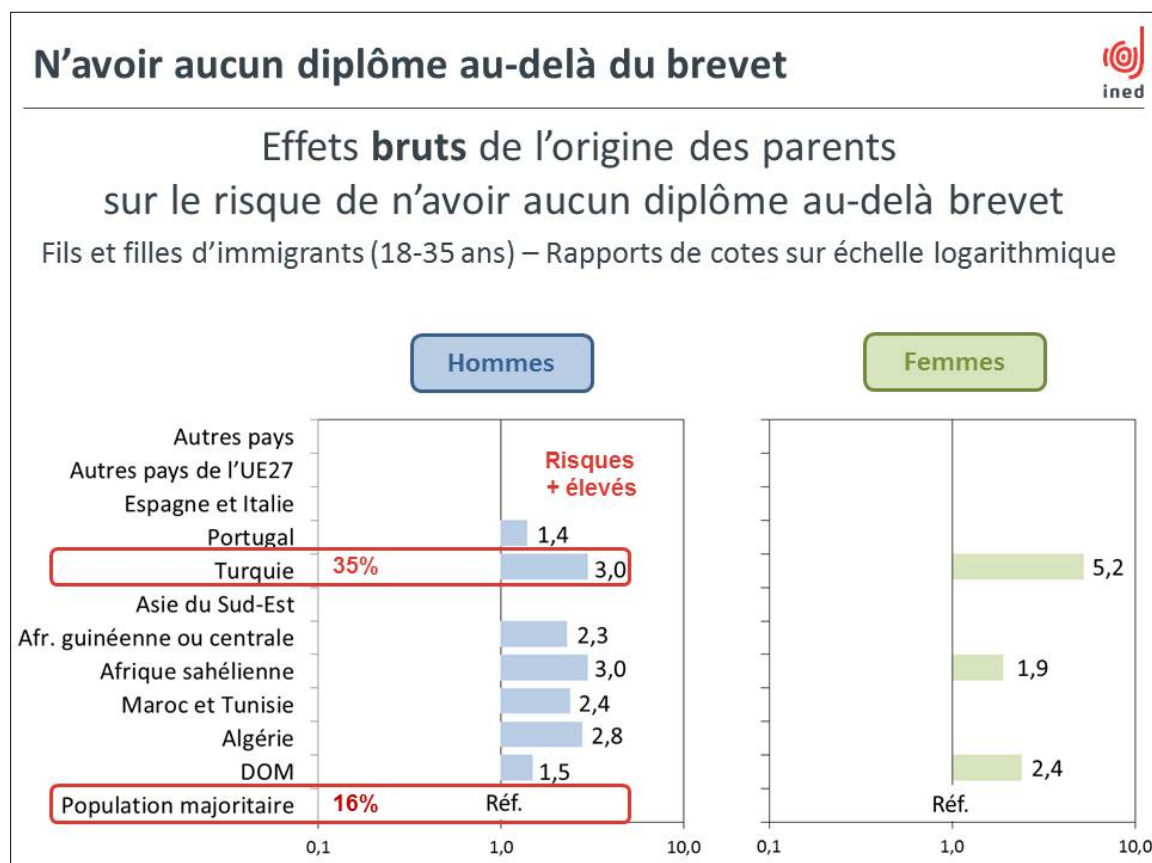


Trajectoires des descendants d'immigrants : Moments critiques

L'enquête TeO permet de reconstituer les trajectoires des personnes interrogées.

Les résultats présentés ici portent sur les trajectoires des descendants d'immigrants depuis le collège jusqu'à l'entrée sur le marché du travail.

Ils sont empruntés à plusieurs chapitres dont le survol permet d'identifier les moments critiques rencontrés par les filles et fils d'immigrés.



Source : d'après chapitre 6, tableau 2 (modèle 1), p.188

Les sorties sans diplôme du second cycle secondaire (avec ou sans brevet des collèges) sont considérées en France (et dans le reste de l'Europe) comme des « abandons scolaires prématurés ». Elles reflètent des difficultés scolaires rencontrées essentiellement au collège et en début de lycée (professionnel ou général).

En moyenne, cette situation concerne 15 % des 18-35 ans vivant en France métropolitaine en 2008-2009.

La proportion est de 16 % chez les hommes de la population majoritaire. Elle est bien plus élevée chez les fils d'immigrant(s), en particulier d'origine extra-européenne. Par exemple, 35 % des fils d'immigré(s) turc(s) sont sortis du secondaire sans diplôme supérieur au brevet (dont 27 % sans brevet).

Les rapports de cotes (ou odds ratios) sur les figures représentent les probabilités relatives par rapport à la population majoritaire. Ils indiquent, par exemple que les descendants d'immigré(s) d'Afrique sahélienne sont trois fois plus soumis au risque d'abandon scolaire prématuré que les hommes de la population majoritaire. Les risques sont plus que doublés dans les autres groupes d'hommes dont au moins un parent est originaire d'Afrique.

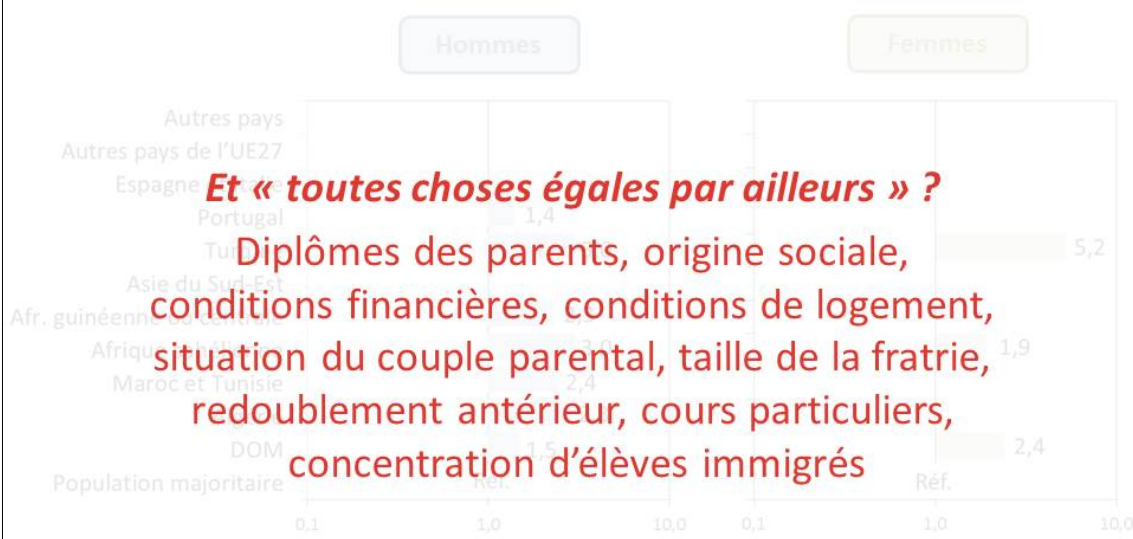
Côté féminin, les écarts entre les descendantes d'immigrant(s) et les femmes de la population majoritaire sont marqués dans seulement trois groupes d'origine : DOM, Afrique sahélienne et Turquie.

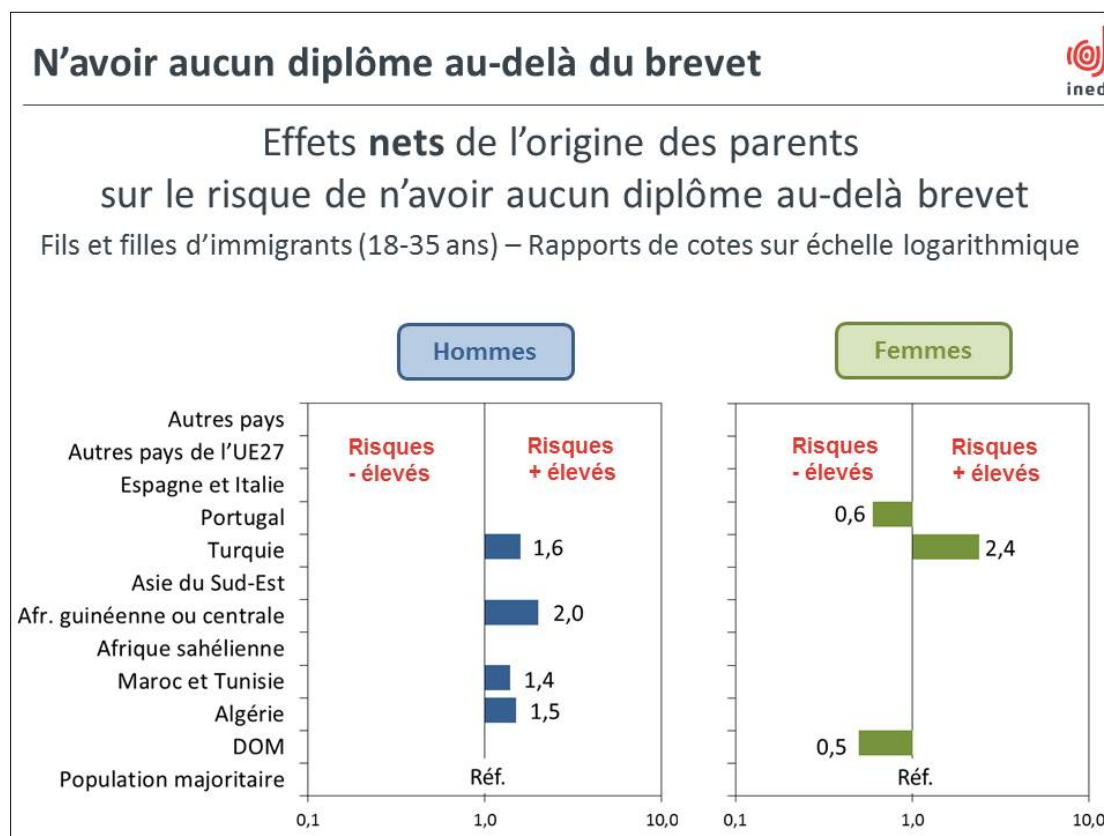
Ces résultats représentent les « effets bruts » de l'origine des parents, c'est-à-dire qu'ils ne tiennent pas compte des facteurs qui influencent classiquement la réussite scolaire, notamment l'origine sociale. Les différents groupes n'ont pas les mêmes propriétés sociales, or les différences dans les caractéristiques socio-économiques peuvent expliquer largement l'échec ou la réussite scolaire.

Ne pas avoir le brevet des collèges



Effets **bruts** de l'origine des parents
sur le risque de n'avoir aucun diplôme au-delà brevet
Fils et filles d'immigrants (18-35 ans) – Rapports de cotes sur échelle logarithmique





Source : d'après chapitre 6, tableau 2 (modèle 3), p.188

Les « effets nets » de l'origine des parents tiennent compte de l'ensemble des variables socio-économiques pré-citées (p.3) : ils représentent l'effet de l'origine « **toutes choses égales par ailleurs** ». Autrement dit, les résultats montrent l'effet de l'origine pour des personnes qui ont les mêmes caractéristiques sociales.

La diminution des rapports de cotes, pour les hommes comme pour les femmes, confirme que l'échec scolaire s'explique par un cumul de handicaps sociaux.

Cependant des **écarts importants subsistent selon l'origine**, avec une pénalité persistante et marquée du côté des garçons d'origine extra-européenne.

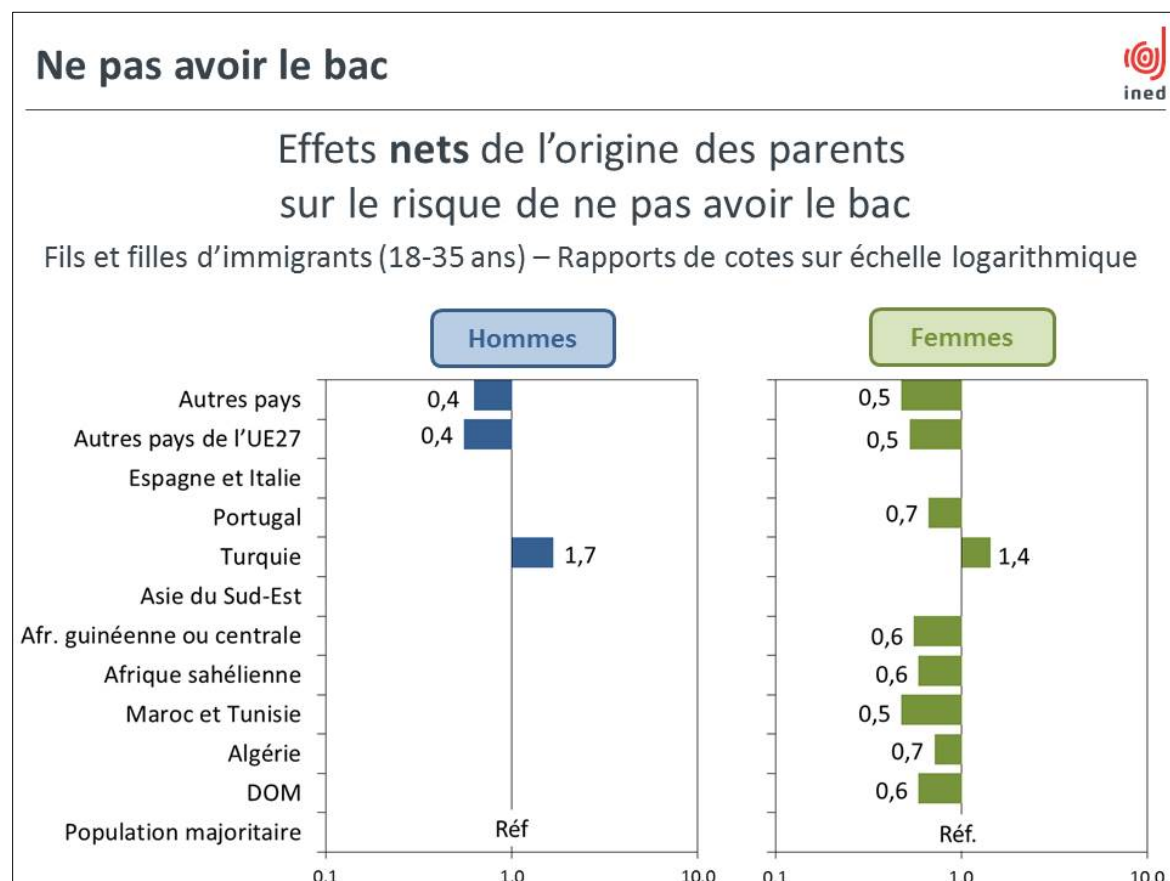
Par exemple, toutes choses égales par ailleurs, un descendant d'immigré(s) d'Afrique guinéenne ou centrale est deux fois plus soumis au risque d'abandon scolaire prématuré qu'un garçon de la population majoritaire.

Les écarts selon l'origine diffèrent fortement entre garçons et filles. Du côté féminin, toutes choses égales par ailleurs, on observe...

- dans la plupart, aucune différence significative entre descendantes d'immigrants et filles de la population majoritaire
- des risques d'échec plus marqués seulement pour les filles de parents turcs
- un surcroît de réussite dans deux groupes : les filles d'au moins un parent originaire des DOM ou du Portugal ont environ deux fois moins de chance de sortir du collège sans brevet que les filles de la population majoritaire.

A une exception près, les descendantes d'immigrants ont des performances scolaires équivalentes ou meilleures que les filles de la population majoritaire.

En somme, le secondaire –et en particulier le collège (1^{er} cycle du secondaire)– constitue **un moment critique majeur dans les trajectoires des fils d'immigré(s) extra-européens**. Il est, pour beaucoup, un moment de décrochage scolaire qui crée les conditions d'une **exclusion précoce et durable**.

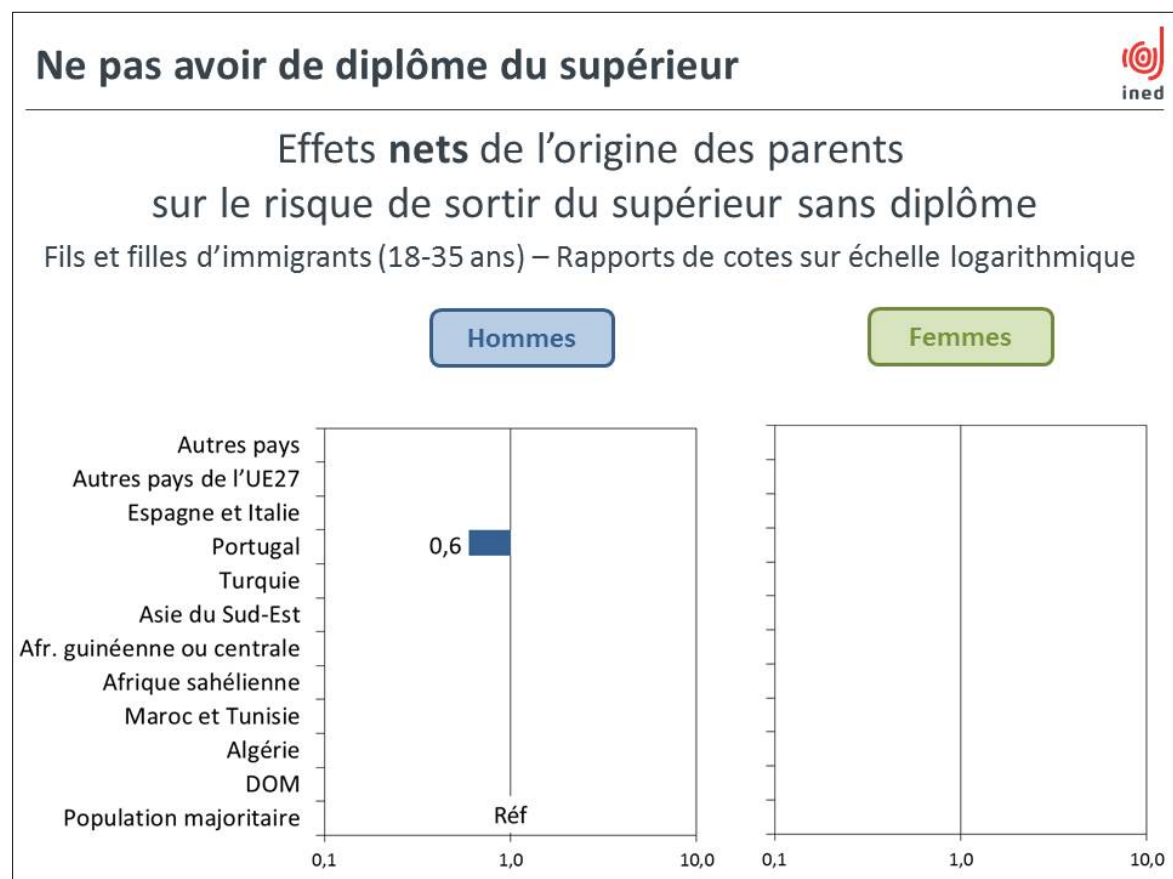


A la fin du secondaire, les différences selon l'origine disparaissent presque complètement.

Dans l'ensemble, les descendants d'immigrants ont autant de chances d'avoir le bac que les fils de la population majoritaire. Les fils d'immigrés turcs se distinguent cependant : leur risque accru de sortir du lycée sans le bac s'expliquerait par une orientation professionnelle rapide, notamment dans le cadre d'entreprises familiales.

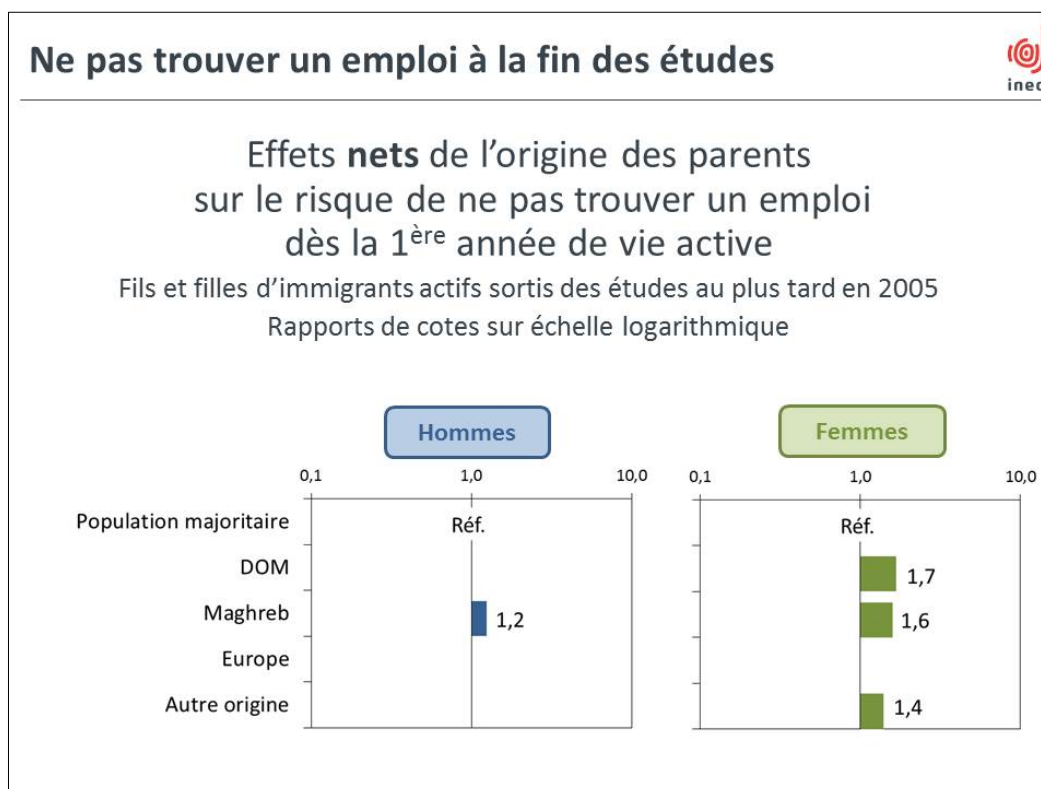
Du côté des filles, toutes choses égales par ailleurs, le surcroît de réussite au bac (toutes séries confondues) est marqué dans presque toutes les origines : elles ont plus de chances d'avoir le bac que les filles de la population majoritaire.

Les écarts de réussite scolaire entre filles et garçons, classiquement observés dans l'ensemble de la population, semblent creusés dans les familles d'immigrant(s). Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. D'un côté, le contexte familial joue sans doute différemment pour les filles et les garçons. D'une part, les premières peuvent faire l'objet d'un contrôle plus assidu que leurs homologues masculins. D'autre part, l'éducation fait sans doute l'objet d'un investissement plus fort dans les contextes familiaux où mères et filles aspirent à une certaine émancipation. D'un autre côté, filles et garçons peuvent faire l'objet d'un traitement différencié dans et par l'institution scolaire, plus favorable aux filles tandis que les garçons font davantage l'objet de stéréotypes négatifs.



Les résultats montrent, toutes choses égales par ailleurs, que l'origine des parents n'a pas d'effet significatif sur la réussite des études supérieures.

Le seul « effet origine » qui subsiste montre un surcroît de réussite des fils de Portugais par rapport à ceux de la population majoritaire.



Sources :

Hommes : Résultats adaptés* du tableau 9 (emploi dès la 1^{ère} année de vie active, modèle 2), chapitre 7, p.221

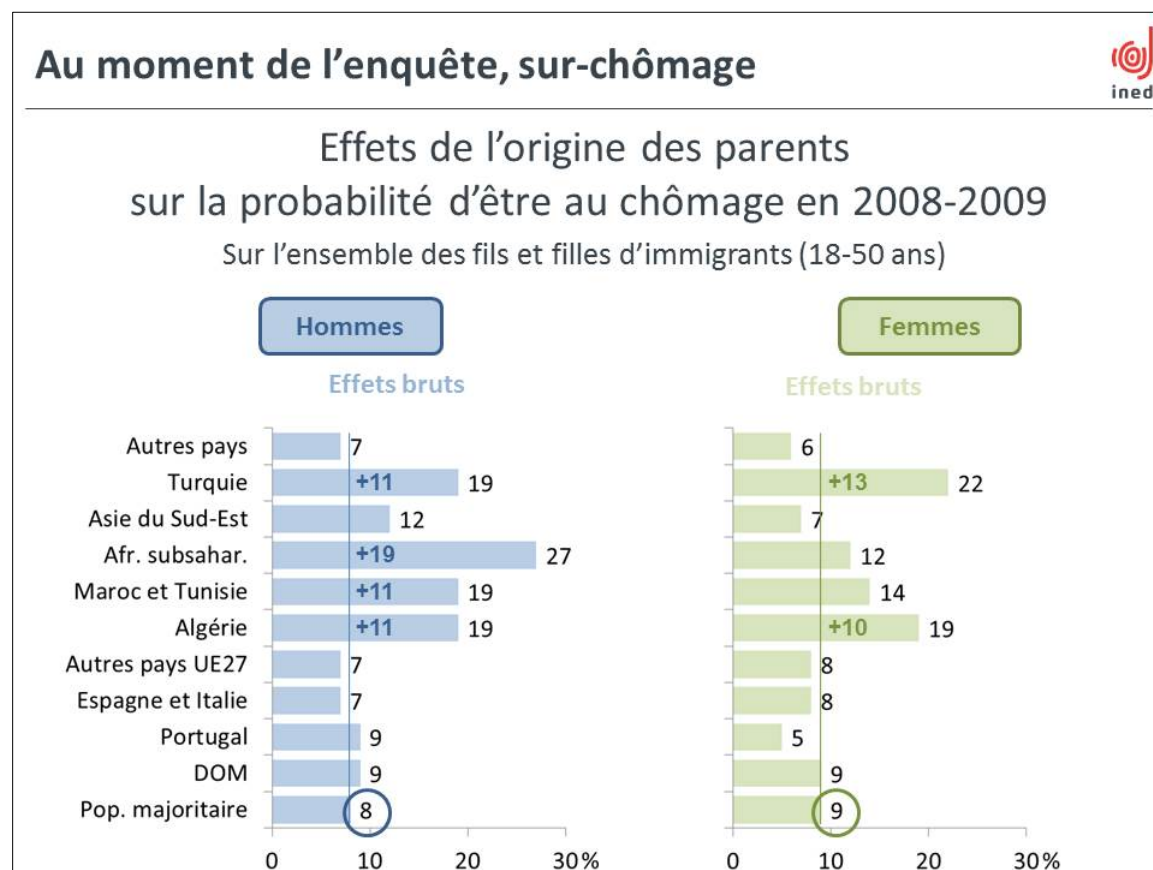
Femmes : Résultats adaptés* du tableau 10 (emploi dès la 1^{ère} année de vie active, modèle 2), chapitre 7, p.221

* coefficients de régressions transformés en rapports de cotes inversés.

Variables de contrôles : âge, niveau d'études, domaine de formation, taille de la fratrie, origine sociale des parents, niveau scolaire des parents, statut d'activité des parents, tranche urbaine de résidence à 15 ans. Les descendants d'immigrés peinent plus que les hommes de la population majoritaire à trouver un emploi. Dans leur première année de vie active, 64 % des hommes de la population trouvent un emploi, contre 57-59 % pour les descendants d'au moins un parent maghrébin et 50 % pour ceux d'origine sub-saharienne. Ces résultats rendent compte, entre autres choses, des écarts de qualification. Mais, toutes choses égales par ailleurs, les résultats montrent que les descendants d'origine maghrébine subissent une pénalité au moment de l'entrée sur le marché du travail : à âge, qualification, origine sociale, lieu de vie identiques, ils ont un risque accru de 20% de ne pas trouver un emploi dans l'année qui suit la fin de leurs études.

Ce sont les sorties du système scolaire sans diplôme (dès le brevet) qui pèsent lourdement dans l'insertion professionnelle des fils d'immigrés.

Alors même que les descendantes d'immigrant(s) ont de très bonnes performances scolaires, elles rencontrent des difficultés au moment de leur entrée sur le marché du travail : c'est « leur » moment critique. Par rapport aux femmes de la population majoritaire, les filles d'immigrant(s) extra-européen(s) ont un risque accru de 40 % à 70 % (rapports de cote de 1,4 à 1,7) de ne pas trouver un emploi dans la 1^{ère} année qui suit la fin de leurs études. On peut formuler plusieurs hypothèses pour expliquer cette situation. D'une part, les mères sont souvent au foyer ce qui pourrait priver les filles d'immigré(s) de conseils et d'un réseau d'insertion utile en début de vie active. D'autre part, elles pourraient sans doute souffrir d'une mobilité restreinte par rapport aux femmes de la population majoritaire (moindre accès au permis de conduire, normes familiales moins propices à la décohabitation en début de vie adulte). Enfin, les descendantes d'immigrants pourraient aussi faire l'objet de discriminations. Les difficultés à trouver un emploi pourraient conduire certaines des descendantes d'immigrants à se retirer durablement du marché du travail.



Source : chapitre 7, Hommes : tableau 1, Femmes : tableau 3

NB : les taux sont rapportés à l'ensemble de la population des 18-50 ans, y compris les inactifs. Il ne s'agit donc pas de taux de chômage (en principe calculés sur la seule population active)

On quitte ici le suivi des trajectoires, pour s'intéresser à la situation des descendants d'immigrants au moment de l'enquête.

Les figures présentent un **sur-chômage pratiquement généralisé parmi les descendant(e)s d'immigrants extra-européens** et qui excède même le niveau de chômage des immigrés eux-mêmes (non montré ici, voir tableaux 1 et 3 du chapitre 7).

Les pénalités sont particulièrement fortes parmi les descendants d'immigrés d'Afrique et de Turquie. Avec 27% de chômeurs, les fils d'immigré(s) subsahariens enregistrent un surcroît de chômage de 19% par rapport à la population majoritaire (dont la proportion de chômeurs est de 8%). Les fils de Subsahariens sont ainsi plus de trois fois plus souvent au chômage que les hommes de la population majoritaire.

Chez les femmes, le surplus de chômage par rapport à la population majoritaire est maximal parmi les descendantes d'Algérien(s) et de Turc(s).

Ces résultats sont « bruts » : ils reflètent en partie les effets classiques sur le chômage de l'âge, des niveaux de qualification, des lieux de vie, etc.

Au moment de l'enquête, sur-chômage



Effets de l'origine des parents sur la probabilité d'être au chômage

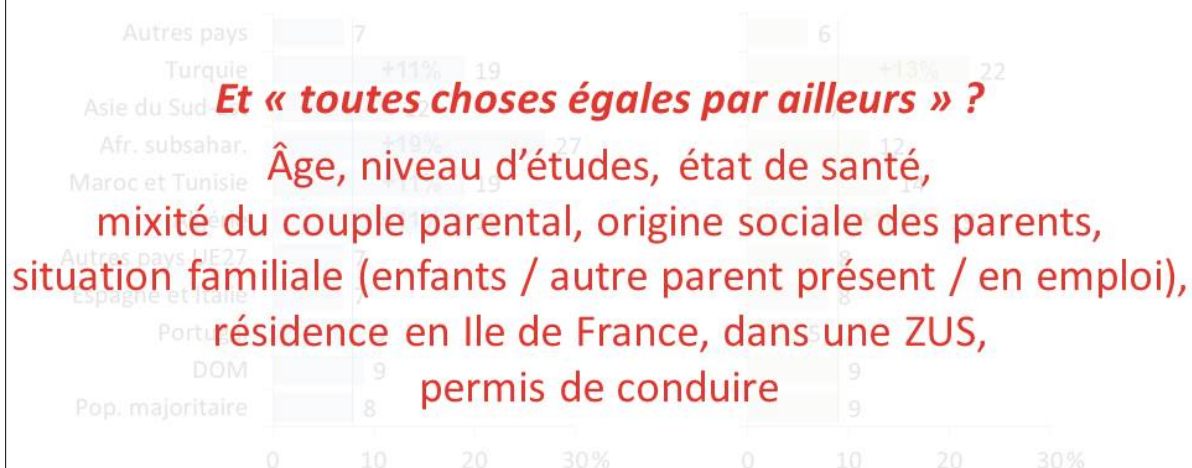
Fils et filles d'immigrants (18-50 ans)

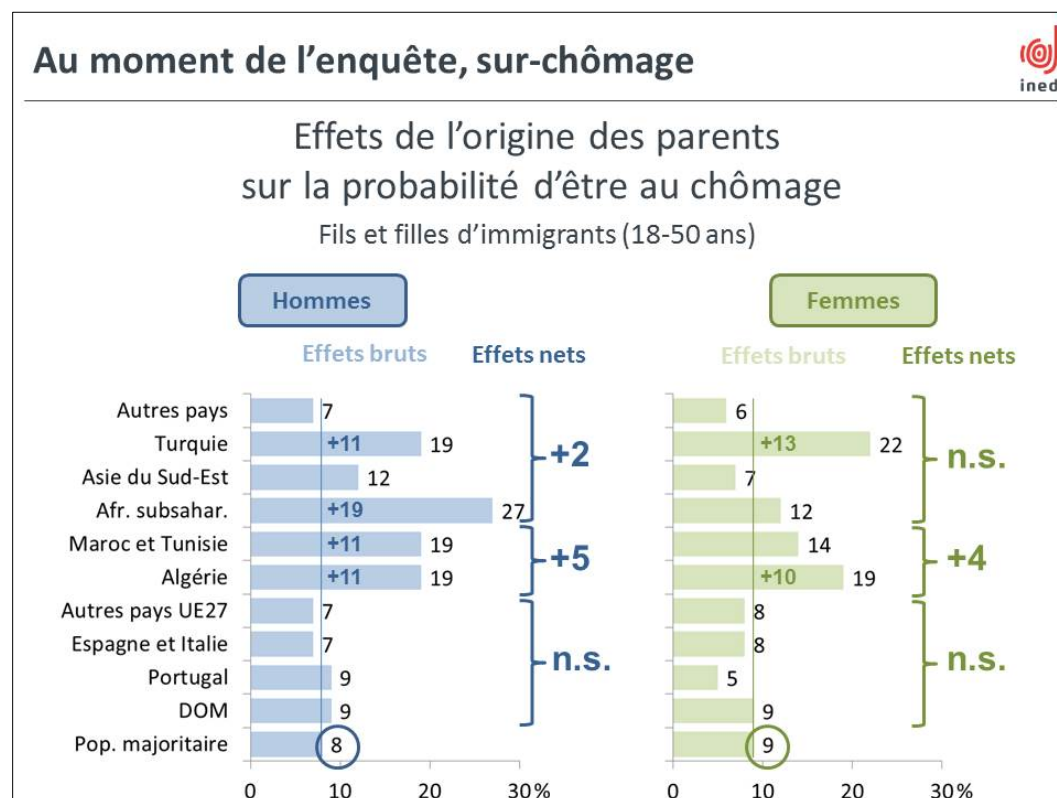
Hommes

Femmes

Effets bruts

Effets bruts





Source : chapitre 7

Hommes : effets nets extraits du tableau 1 ; effets nets extraits du tableau 2 (colonne chômage, modèle 2)

Femmes : effets nets extraits du tableau 3 ; effets nets extraits du tableau 4 (colonne chômage, modèle 2)

« n.s. » signifie « non significatif »

Toutes choses égales par ailleurs, les résultats montrent que le cumul des handicaps sociaux explique en partie le sur-chômage des descendants d'immigrants (l'effet net est inférieur à l'effet brut).

Cependant, les effets de l'origine sur le chômage persistent en particulier parmi les fils et filles de maghrébins :

- les descendants d'immigré(s) maghrébins ont, à caractéristiques identiques, une probabilité d'être au chômage supérieure de 5 % à celle des hommes de la population majoritaire (soit 13% contre 8 %)
- les femmes de même origine ont, quant à elles, un surcroît de chômage de 4 % (soit 13% de chômage contre 9 % dans la population majoritaire).

Ces écarts correspondent techniquement à ce que les économistes appellent de « l'hétérogénéité non observée » : ils peuvent s'expliquer par toutes sortes de caractéristiques que l'analyse n'est pas en mesure de prendre en compte (par exemple, l'effet des réseaux sociaux sur la recherche d'emploi). Alors peut-on parler de discriminations racistes pour expliquer ces écarts dans l'accès à l'emploi ?

L'enquête TeO permet de répondre à cette question parce qu'elle a interrogé les personnes sur leur vécu des discriminations. Il est donc possible de confronter ce que l'on peut observer objectivement (être ou non au chômage) et l'expérience des discriminations déclarées par les individus enquêtés dans leur recherche d'emploi. Les résultats montrent que les personnes qui sont au chômage mais qui ne « devraient » pas l'être compte tenu de leurs caractéristiques (autrement dit, les personnes qui ont tout pour être en emploi) sont aussi celles qui déclarent avoir subi des traitements injustes ou inégalitaires. Il y a donc une correspondance entre les inégalités objectivement mesurées et les discriminations déclarées. Les déclarations de discriminations (questions dites « subjectives ») sont corroborées, toutes choses égales par ailleurs, par les situations réelles sur le marché du travail.



Des écarts de positions aux discriminations racistes

Des écarts de positions aux discriminations



- Nous avons vu qu'il y a de forts écarts de position entre les descendants d'immigrés (ou de natifs d'un DOM) et la population majoritaire dans la réussite scolaire, l'accès à l'emploi, toutes choses égales par ailleurs
- Cela atteste de l'existence de discriminations fondées sur l'origine
- Qu'en disent les enquêtés ?
Comment perçoivent-ils leur situation ?

Les traitements défavorables en raison d'un motif discriminatoire



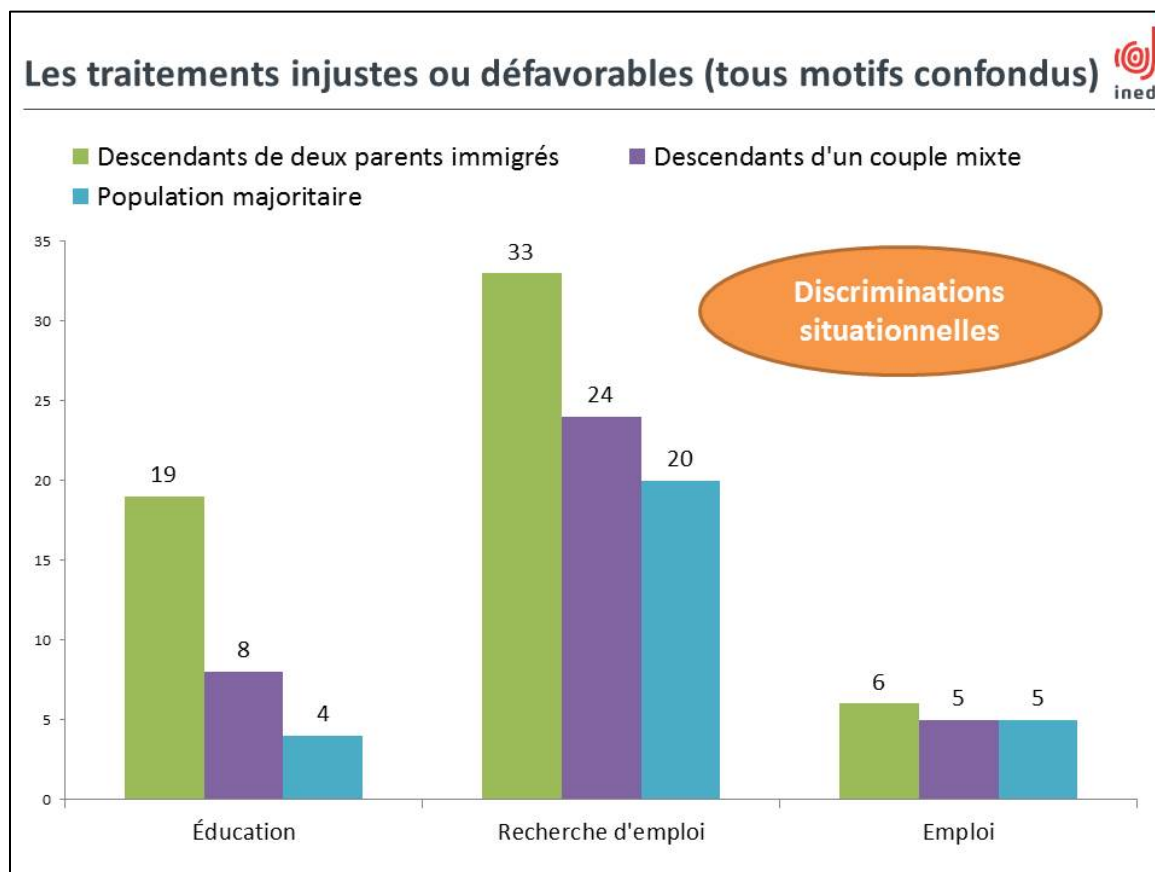
- « Traitements injustes »
- Contextes : à l'école, dans l'accès à l'emploi, au travail, l'accès au logement, aux services, aux soins
- Par exemple pour l'école et l'emploi
 - Avoir été moins bien traités dans la notation
 - Avoir été moins bien traités dans la sanction
 - Avoir été moins bien traités dans les décisions d'orientation scolaire
 - Dans la recherche d'emploi, lors d'un entretien d'embauche, avoir eu le sentiment d'être confronté à de la méfiance ou avoir été confronté à des questions déplacées
 - Dans l'emploi, se voir systématiquement attribué les horaires dont personnes ne veut, les tâches dont personnes ne veut, se voir faire remarquer toutes ses erreurs
- Pour quelles raisons ? (liste de motifs de discrimination)
 - Origine ou couleur de peau ? Religion ?
 - Sexe, handicap, orientation sexuelle, etc. ?
- Pas d'utilisation du mot « discrimination » dans la question posée aux enquêtés, mais il s'agit bien de « discriminations situationnelles »

Comment les enquêtés perçoivent-ils leur situation ?

Pour répondre à cette question, nous avons d'abord demandé aux enquêtés de préciser s'ils avaient été l'objet de traitements défavorables dans des contextes précis : par exemple à l'école avoir été moins bien traité que les autres dans la notation, la sanction ou l'orientation scolaire. Au travail, se voir attribuer les horaires ou les tâches dont personnes ne veut, se voir notifier systématiquement toutes ses erreurs.

Nous leur avons ensuite demandé de préciser s'ils pensaient qu'il y avait une raison à ce traitement injustifié en proposant une liste correspondant à des motifs de discrimination.

Nous n'avons à ce stade donc pas utilisé le terme « discrimination » dans la question posée aux enquêtés, mais nous avons dans le texte de l'ouvrage qualifié ces situations de « discriminations situationnelles » (**voir chapitre 13, p 390**).



Ce graphique représente les déclarations de traitements injustes ou défavorables en raison d'un motif reconnu légalement comme discriminatoire (origine, religion, sexe... et qualifié par les chercheurs de « discriminations situationnelles »), pour les descendants de deux immigrés en vert, pour les descendants de couple mixte en violet et pour les personnes de la population majoritaire en bleu (**voir chapitre 13, tableau 1**).

Le sentiment d'être traité injustement en raison d'un motif discriminatoire est systématiquement plus fort pour les descendants de deux immigrés (barre verte) que pour les descendants de couple mixte ou les personnes de la population majoritaire.

C'est à l'école que l'écart entre descendants et personnes de la population majoritaire est le plus fort, suivi de la recherche d'emploi. L'écart est supérieur de 15 points à l'école entre majoritaires et descendants et supérieur de 13 points dans la recherche d'emploi. Cet écart est dû au motif de l'origine ou de la couleur de peau.

Une fois en emploi, le sentiment d'être moins bien traité s'atténue fortement. Un seul point d'écart (6 % versus 5 %), alors que la mesure des écarts de salaire toutes choses égales par ailleurs (à âge, sexe, diplôme, emploi et ancienneté dans l'emploi comparables) montre qu'il existe des discriminations (**chapitre 8, p 244**).

On peut en conclure qu'il y a une forte convergence entre la moindre réussite scolaire et les discriminations situationnelles à l'école. De même, il y a une forte convergence entre le plus fort taux de chômage (à compétences équivalentes) et le sentiment d'être traité injustement ou moins bien traité, principalement en raison de son origine.

Cette convergence montre que le sentiment d'être moins bien traité que les autres n'est pas le fruit d'une vision victimaire, mais bien le reflet d'une réalité sociale.

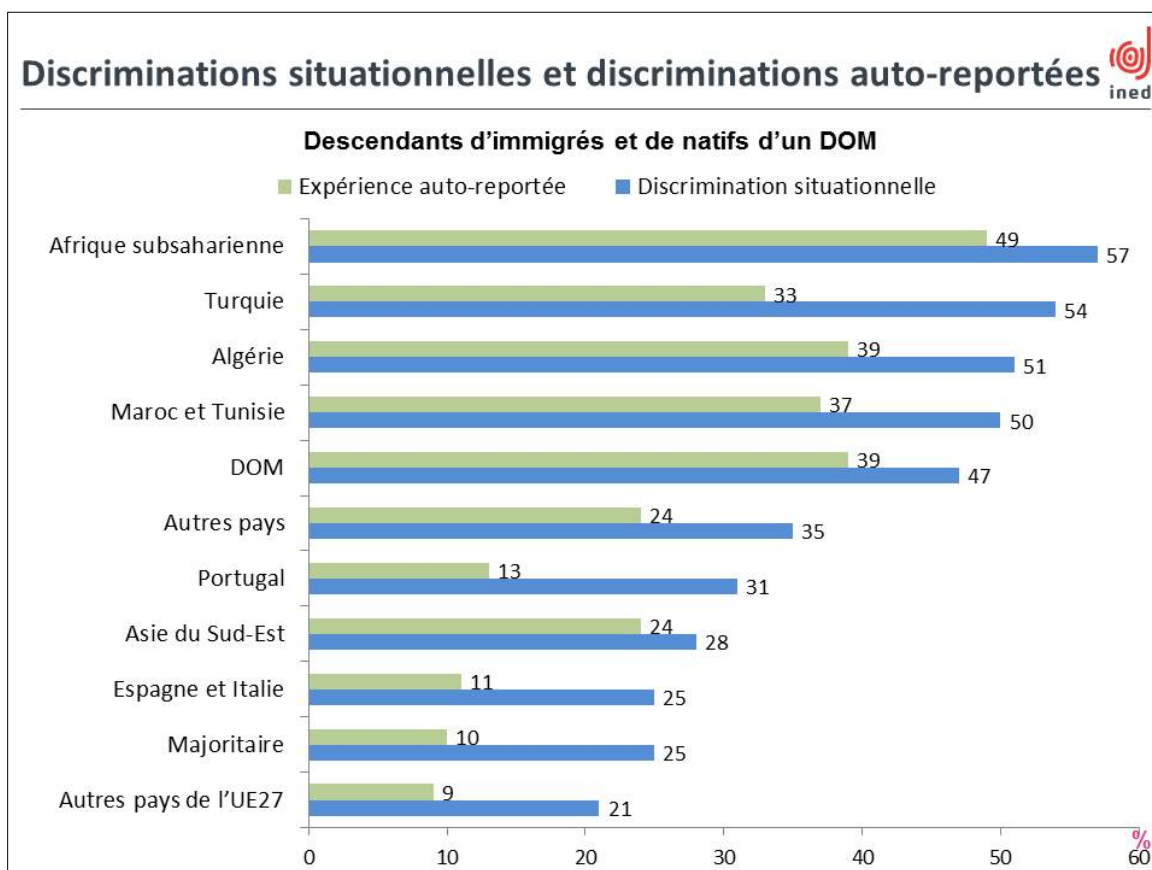
Sentiment d'être mal traité et conviction d'être discriminé



- Ces traitements défavorables sont-ils perçus comme des discriminations ?
- Les enquêtés utilisent-ils ce termes pour désigner ces situations ?
- Une question a été posée sur le fait d'avoir subi des traitements « inégalitaires ou des discriminations » au cours des cinq dernières années.
- Motif de discrimination ?

Nous nous sommes ensuite demandé si ces traitements défavorables étaient perçus comme des discriminations. Nous avons demandé aux enquêtés s'ils pensaient avoir subi des traitements « inégalitaires ou des discriminations » au cours des 5 dernières années, en leur faisant ensuite préciser le motif.

Cette fois-ci le mot « discrimination » était explicitement utilisé. Quand la réponse était positive, nous avons considéré qu'il y avait une discrimination auto-reportée (**voir chapitre 13, page 293**).



Ce graphique présente la proportion de descendants d'immigrés ou de natif d'un DOM qui dans chaque groupe d'origine déclare une expérience de discriminations situationnelles (en bleu) et une expérience de discriminations auto-reportées (en vert).

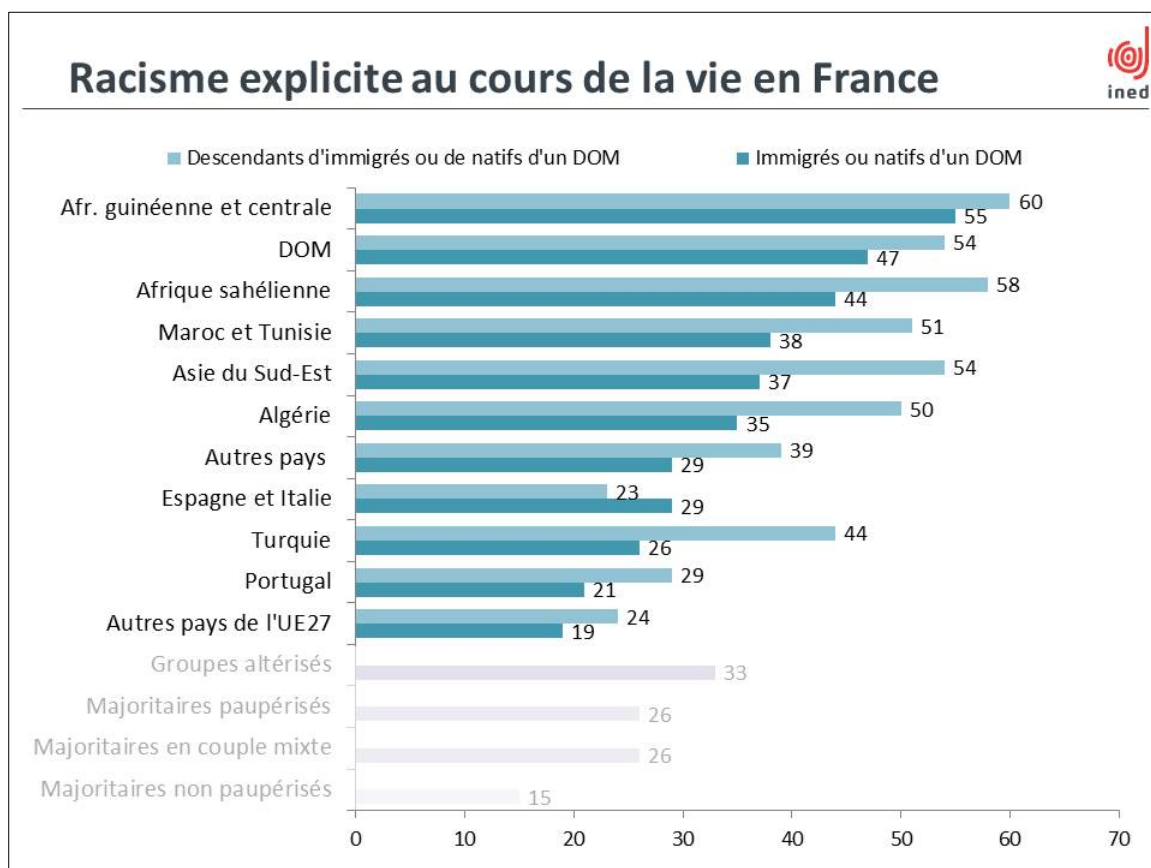
Quelle que soit leur origine, les descendants d'immigrés et de natifs d'un DOM, ne qualifient pas toujours de discrimination les traitements défavorables dont ils sont l'objet. (Les barres vertes sont systématiquement inférieures aux barres bleues.)

Sans doute sont-ils confrontés à des problèmes de preuve et n'osent employer ce terme de discrimination que lorsqu'ils ont acquis la conviction qu'ils sont volontairement mis de côté. Il y a peut-être aussi une difficulté mêlée de sentiment de honte à se reconnaître discriminé.

L'enquête TeO démontre ici que lorsque les enquêtés dénoncent une situation de discrimination, leurs déclarations sont non seulement fondées, mais également prudentes.

L'écart entre la déclaration de discrimination auto-reportée et la déclaration de discrimination situationnelle est plus important chez les descendants d'immigrés européens ou turcs, qui subissent sans doute des discriminations plus dissimulées et ont peut-être tendance à considérer que la discrimination concerne surtout les Maghrébins et les Africains.

Les descendants d'immigrés africains, maghrébins et d'originaires d'un DOM sont de leur côté à la fois plus souvent confrontés à des traitements injustes, et ils les perçoivent davantage comme une discrimination.



Qu'en est-il de l'expérience du racisme explicite, de ce racisme qui dévoile réellement l'intention de discriminer ?

Pour répondre à cette question, nous avons demandé aux enquêtés :

« Au cours de votre vie, avez-vous été la cible d'insultes, de propos ou d'attitudes ouvertement racistes en France ? »

Quelle soit l'origine, les descendants d'immigrés ou d'originaire d'un DOM (en bleu clair) déclarent être davantage confrontés au racisme que les migrants (en bleu foncé) (**Chapitre 15, tableau 2**)

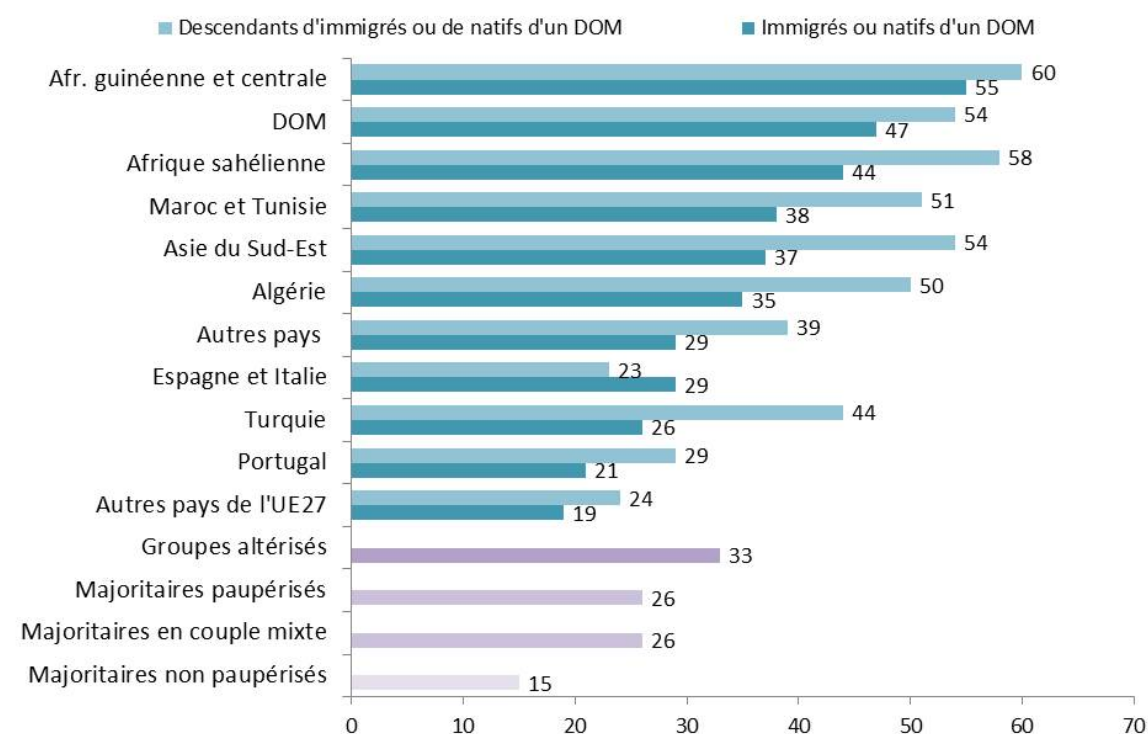
Etre né en France et avoir la nationalité française ne protège pas du racisme. Être diplômé non plus.

De plus, ce racisme se répète dans tous les espaces de la vie : l'école, la rue, le travail, les lieux de loisir, les contacts avec la police.

On constate que le racisme est une expérience massive dans la vie des personnes d'origine subsaharienne, d'un DOM, du Maghreb et d'Asie du Sud-Est. Les taux atteignent voire dépassent les 50 % pour les descendants dans ces origines.

Ils sont inférieurs à 30 % pour les descendants d'immigrés espagnols, italiens et portugais.

Racisme explicite au cours de la vie en France

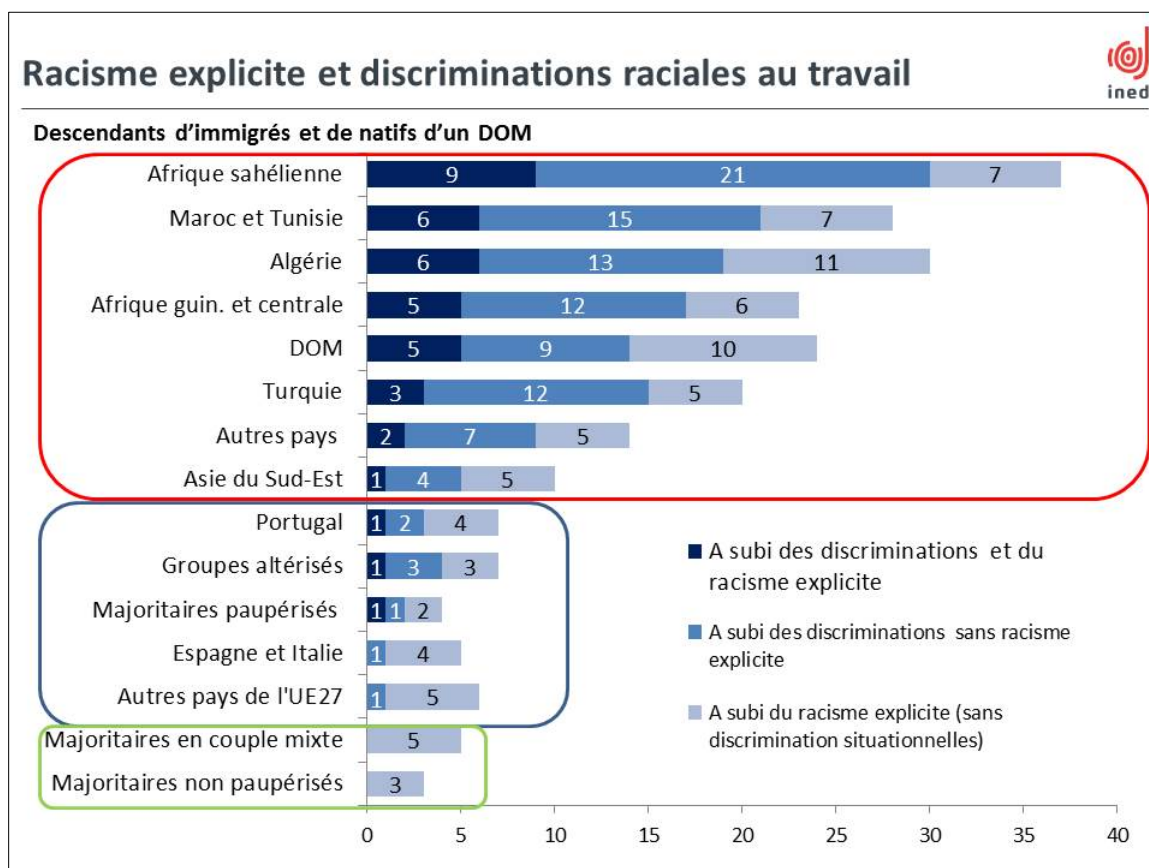


Les personnes de la population majoritaire déclarent-elles des expériences de racisme?

Oui, mais dans une proportion beaucoup plus faible (15 %), et surtout ce racisme ne se produit qu'une fois, le plus souvent dans la rue. L'ampleur et l'impact de ce qui est déclaré par la population majoritaire est sans comparaison avec l'expérience des minorités racisées.

Parmi les personnes nées en France de parents nés en France avec la nationalité française, il y a néanmoins :

- des personnes qui déclarent une religion minoritaires (juive, musulmane ou protestante) qui sont souvent des petits-enfants d'immigrés, notamment de harki, et que nous avons classées dans la catégorie « Groupes altérisés ». 33 % d'entre elles déclarent avoir subi du racisme.
- des personnes en couple mixte : 26 % déclarent avoir subi du racisme. Ce racisme vise en fait leur proche (compagne ou compagnon ou enfants).
- des personnes avec un très faible revenu : 26 % déclarent avoir subi du racisme. Elles peuvent avoir compris le mot racisme comme du « racisme anti-pauvre ».



On peut se demander comment les discriminations fondées sur l'origine et le racisme explicite s'articulent ?

Nous proposons ici un focus sur les situations de racisme au travail (**chapitre 1, tableau 5, p 461**).

En bleu foncé, les individus qui ont vécu des discriminations (situationnelles), et du racisme explicite au travail.

En bleu intermédiaire, les discriminations situationnelles seulement.

En bleu clair le racisme explicite seulement.

Dans le bloc rouge, 10 % à 37 % des individus ont vécu au moins l'une des situations, et les discriminations liées à l'origine concernent 5% à 30% des individus. Le racisme explicite concerne 6% à 16% des individus. On voit là que les entreprises ont un travail important à mettre en œuvre pour faire disparaître les discriminations racistes.

Dans le bloc bleu, les descendants d'immigrés européens sont dans une situation nettement plus favorable.

Le groupe altérisé (personne nées en France de parents nés en France avec nationalité française mais qui ont une religion minoritaire, juive, musulmane ou protestante) et sont pour la plupart des petits enfants d'immigrés sont dans une situation comparable aux enfants d'immigrés européens.

Dans le bloc vert, les majoritaires ne déclarent ni discriminations. Ils déclarent du racisme dans une très faible proportion, qui est de 5% quand ils sont en couple mixte et sinon de 3%.

Le phénomène est donc rare et l'insulte peut être « sale raciste ». Elle n'a en tous les cas, aucun impact sur leur carrière, leur rémunération, leurs horaires de travail ou sur les tâches qu'on leur confie.

Le racisme subi par les minorités issues de l'immigration



- Un racisme dont les manifestations explicites et discriminatoires se cumulent
- Un racisme qui agit sur les trajectoires scolaires, réduit l'accès au travail, dégrade les conditions de travail, freine les carrières et réduit les salaires.
- Un racisme qui crée des inégalités sociales importantes et nuit à la cohésion sociale
- **Urgence et nécessité d'une politique publique ambitieuse de lutte contre le racisme et les discriminations à l'encontre des minorités**

Le racisme qui vise les minorités migrantes et issues de l'immigration est donc :

- un racisme dont les manifestations explicites et discriminatoires se cumulent.
- un racisme qui agit sur les trajectoires et les réussites scolaires, qui réduit l'accès au travail, qui dégrade les conditions de travail, qui freine les carrières et réduit les salaires.
- un racisme qui crée des inégalités sociales importantes et nuit à la cohésion sociale.

A l'inverse l'expérience du racisme par la population majoritaire ne se traduit pas en termes de discriminations et n'impacte pas leurs trajectoires professionnelles et sociales.

Il apparaît dès lors urgent d'élaborer une politique publique ambitieuse de lutte contre le racisme et les discriminations qui visent les minorités migrantes et issues de l'immigration.

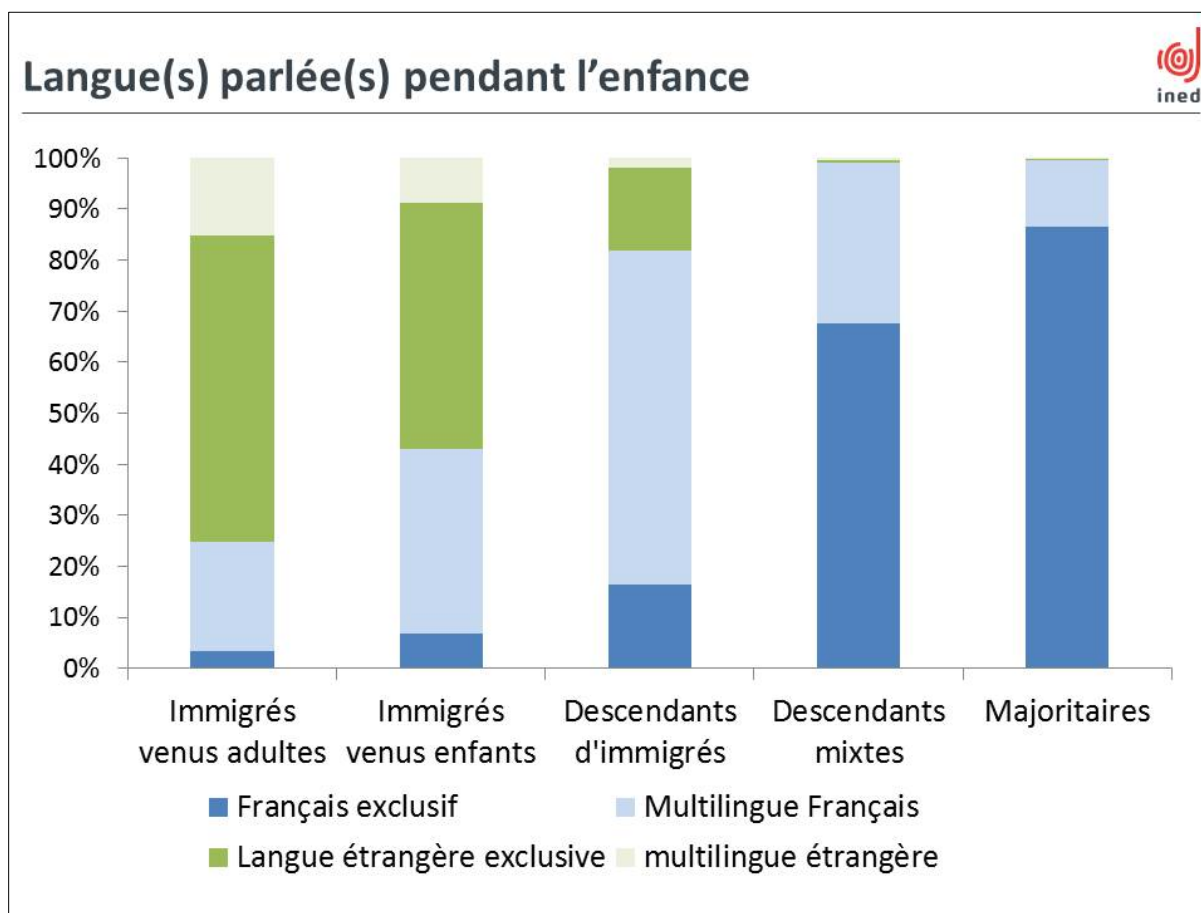


Une intégration socio-culturelle à sens unique

Que nous apprend l'enquête sur les frontières entre groupes ?



- Dans la crise du modèle d'intégration, représentations fréquentes d'un repli identitaire et d'une clôture sociale parmi les immigrés et les secondes générations
- Que l'enquête nous apprend-t-elle sur les échanges entre la population majoritaire et les immigrés et leurs descendants ?
- Nous testons cette question sur différentes dimensions liées à l'intégration socio-culturelle et aux interactions sociales :
 - Pratiques linguistiques
 - Relations amicales
 - Intermariage
 - Appartenance nationale



L'acquisition du français et sa transmission font partie des facteurs fréquemment avancés comme participant de l'intégration socio-culturelle.

La langue est importante en tant que moyen de communication, mais surtout comme ressource pour la scolarité et l'accès au marché du travail.

Nous nous intéressons ici aux langues parlées en famille par les immigrés, leurs descendants et la population majoritaire pendant l'enfance et décomposons les réponses selon que la langue utilisée est exclusivement le français, ou exclusivement une langue étrangère (créole et dialectes inclus) ou une combinaison du français et d'autres langues.

La structure des langues parlées est présentée selon la « génération » en lien avec les migrations.

On voit ainsi que les immigrés venus adultes ont été élevés principalement dans une langue étrangère, mais que près de 25 % d'entre eux ont néanmoins reçu le français comme langue de communication pendant leur enfance. Les immigrés venus enfants, et plus encore les descendants de deux parents immigrés utilisent fréquemment le français en combinaison avec une autre langue. Dès que l'un des parents est issu de la population majoritaire, le français s'impose dans près de 70 % des cas.

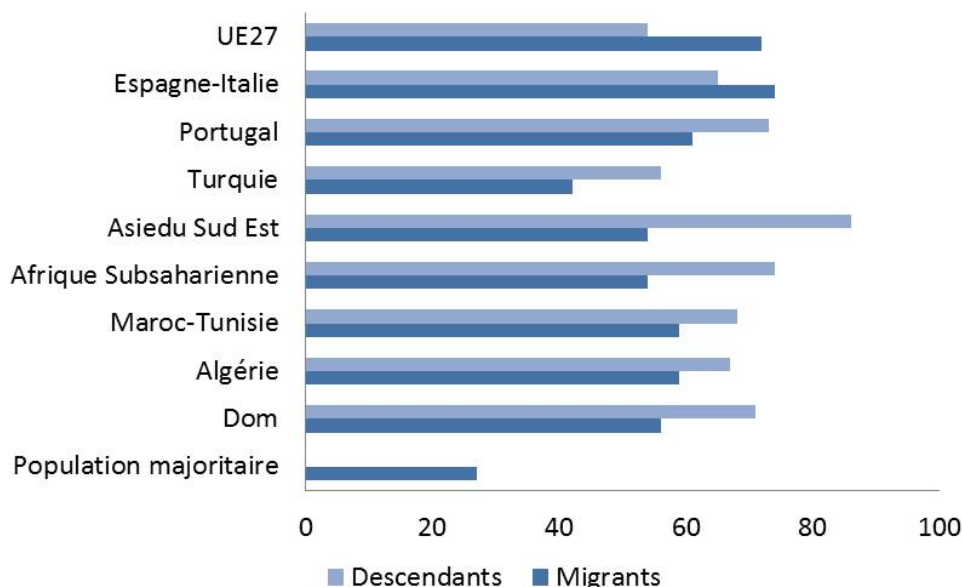
Les descendants d'immigrés ont grandi dans un environnement multilingue important. Le multilinguisme familial concerne un peu plus de 10 % de la population majoritaire.

(Plus de résultats dans le Chapitre 4 de l'ouvrage.)

Ouverture des relations sociales



Proportion de personnes déclarant que la moitié ou plus de leurs amis sont d'une autre origine qu'elles, par origine



Une manière de tester l'hypothèse du « communautarisme » consiste à observer si les relations sociales, et en particulier amicales, se limitent au groupe de pairs de même origine ou s'élargissent à d'autres milieux.

L'enquête enregistrait la composition du cercle d'amis rencontrés dans les 15 derniers jours selon différents critères, du niveau d'éducation à la religion en passant par l'origine et le sexe.

Nous représentons ici les proportions de personnes qui ont déclaré que la moitié ou plus de leurs amis sont d'une origine différente de la leur, qu'ils soient immigrés ou descendants d'immigrés.

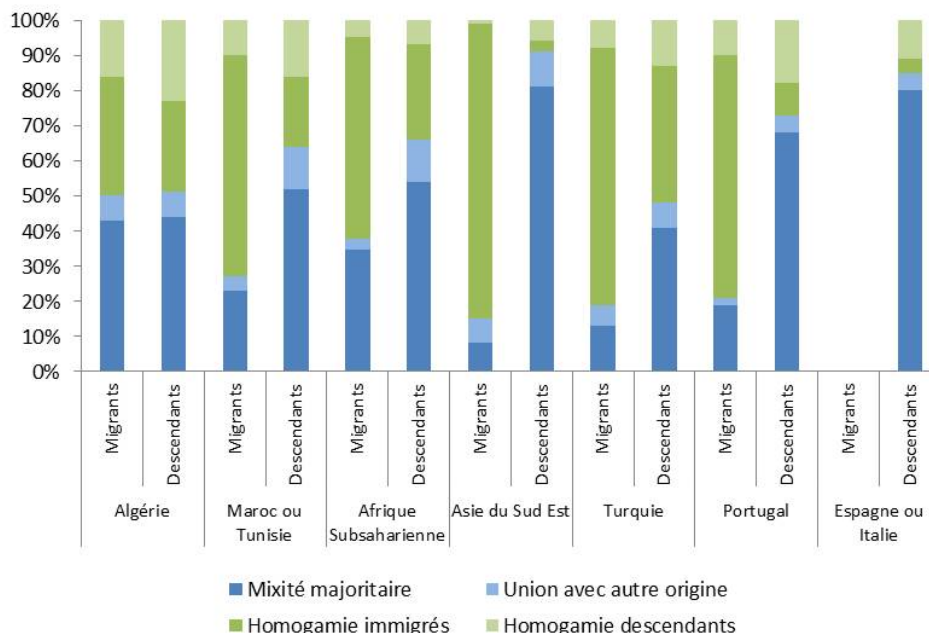
On observe une prédominance de la diversité des cercles amicaux pour toutes les origines puisque plus de la moitié des immigrés et plus de 65 % des descendants disent avoir fréquenté des amis de différentes origines. La diversification du cercle relationnel des descendants par rapport aux immigrés de même origine est notable.

C'est la population majoritaire qui semble la moins ouverte, mais c'est la conséquence d'un effet de décalage de taille entre les groupes, de nombreuses personnes de la population majoritaire ayant de faibles probabilités de rencontrer des personnes d'origine immigrée (différences de structures d'opportunités).

Mixité des couples - hommes



Origine de la conjointe (mariée ou cohabitante) des immigrés arrivés adultes célibataires (18-60 ans) et des descendants d'immigrés (18-50 ans)



Source : Chapitre 10, Tableaux 5 et 10.

Après les relations amicales, nous entrons dans la dimension de l'intimité avec la formation des couples. Observe-t-on des unions homogames – c'est-à-dire entre conjoints de même origine – traduisant des préférences ethniques ou religieuses ? On compare ici les immigrés arrivés adultes célibataires avec les descendants d'immigrés, et les unions regroupent les mariages et les cohabitations.

Les niveaux de mixité observés varient fortement selon les origines : ils sont plus élevés pour les immigrés originaires du Maghreb et d'Afrique que pour les Turcs et les Asiatiques du Sud-Est. La progression observée pour la mixité des couples formés par les descendants d'immigrés est notable pour la plupart des groupes, dépassant 50 % des unions et attestant d'un élargissement des marchés matrimoniaux.

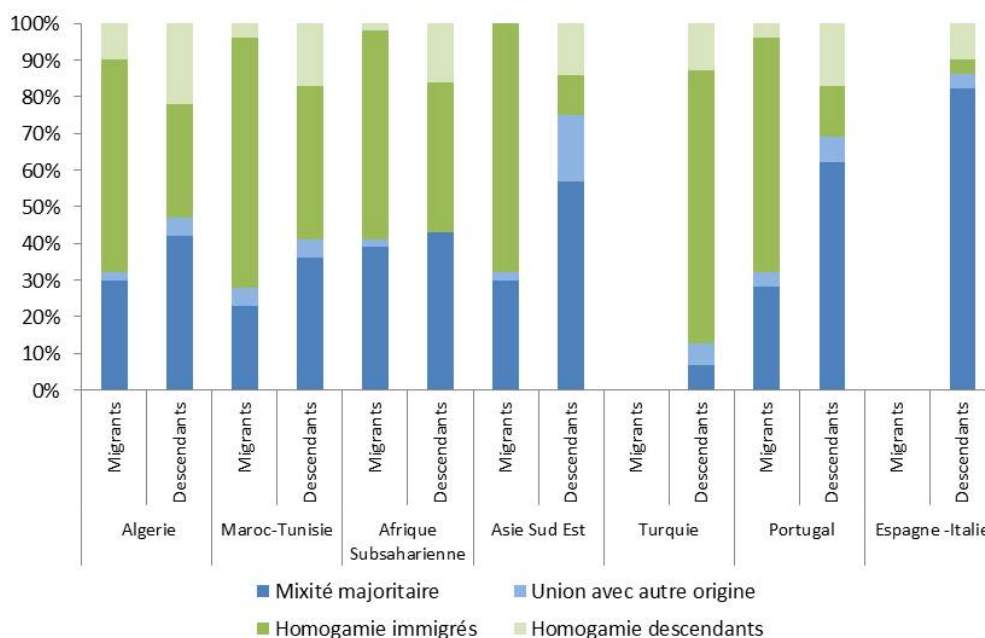
L'émergence d'une homogamie entre descendants de même origine est également observable, représentant de 10 à 20 % des unions selon les groupes.

D'une manière globale la mixité est très liée au niveau de qualification des conjoints, du type de quartier habité et du degré de contrôle familial sur les unions. Enfin, la religiosité interfère fortement sur le choix du conjoint.

Mixité des couples - femmes



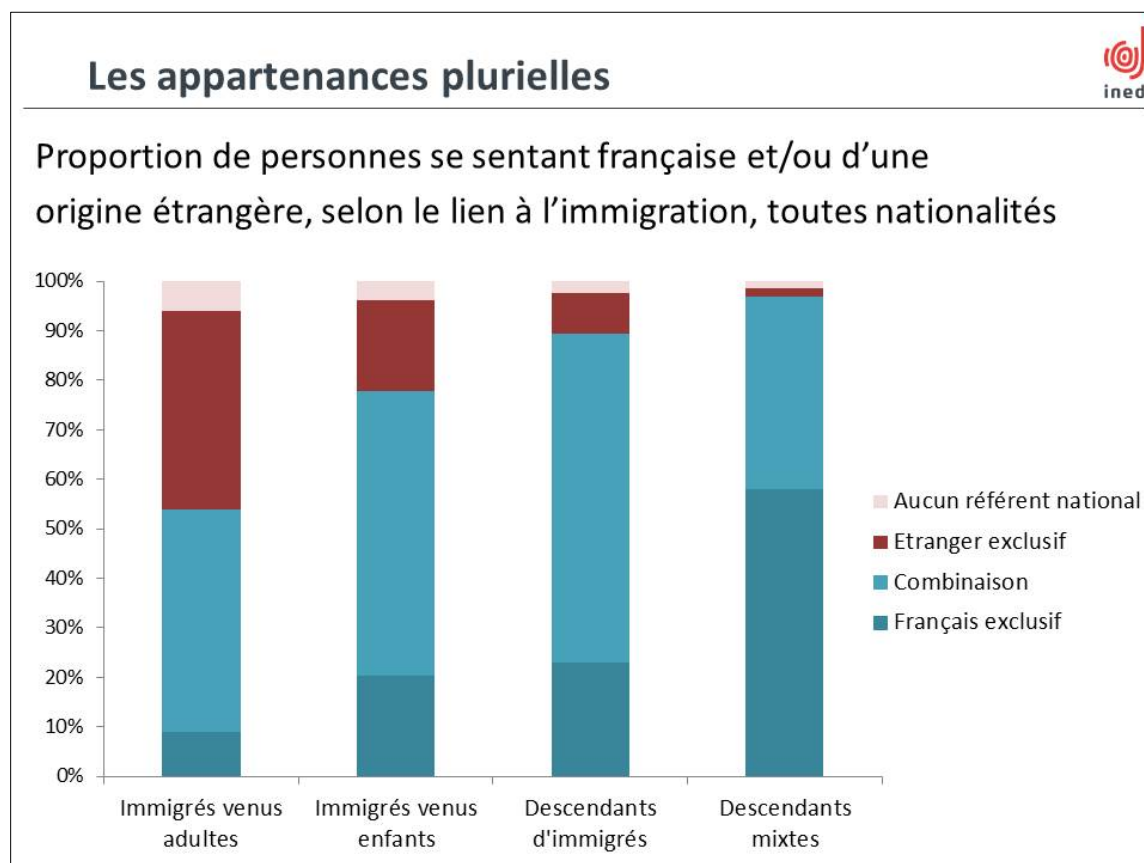
Origine du conjoint (marié ou cohabitant) des immigrées arrivées adultes célibataires (18-60 ans) et des descendantes d'immigrés (18-50 ans)



Source : Chapitre 10, Tableaux 5 et 10.

La situation des unions formées par les femmes immigrées ou descendantes d'immigrés est comparable à celle des hommes, avec une plus faible mixité néanmoins.

Les effectifs de femmes venues célibataires de Turquie ou d'Espagne et d'Italie sont trop faibles pour être représentés. Les premières étaient déjà mariées en arrivant en France, les secondes étaient enfant.



Source : Chapitre 18, tableau 4 et figure 2

La question de l'identité nationale a été fortement politisée ces dernières années, et l'appartenance nationale des descendants d'immigrés a souvent été mise en doute. Le sentiment national est l'un des principaux traits de la pleine citoyenneté et la marque de l'intégration dans le contexte du modèle républicain.

Nous avons demandé aux enquêtés s'ils se sentaient français, et pour les immigrés et leurs descendants s'ils avaient également un sentiment d'appartenance pour leur pays d'origine ou celui de leur(s) parent(s).

Nous présentons ici les résultats, selon les générations liées à l'immigration.

Comme pour la langue, l'appartenance nationale française exclusive progresse fortement d'une génération à l'autre, atteignant 60% pour les descendants de couple mixte. Le fait marquant est que les immigrés venus adulte se considèrent français et algériens ou portugais dans près de 50% d'entre eux. Ces appartenances multiples caractérisent les immigrés venus enfants et plus encore les descendants d'immigrés.

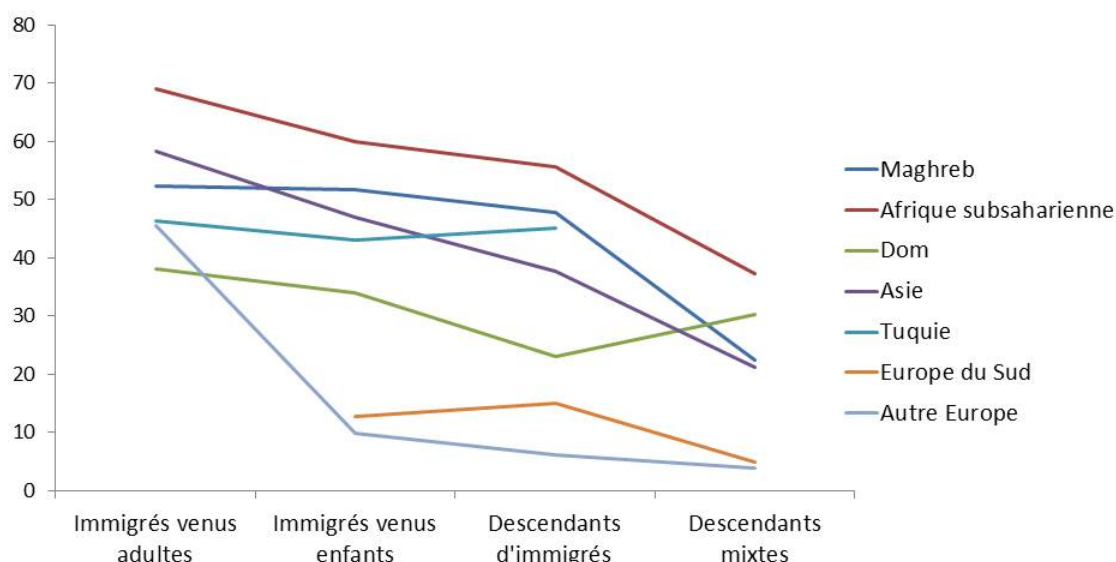
Il n'y a pas de rejet de l'appartenance nationale française, ni de l'appartenance au pays des parents, mais une volonté de combiner les affiliations avec pluralisme.

Il est cependant probable que la génération suivante aura un rapport plus distant aux pays des grands-parents et déclarera une appartenance plus exclusive.

La Francité relative des minorités visibles



Proportion de personnes de nationalité française déclarant ne pas être vues comme françaises selon l'origine et la génération



Source : Chapitre 18, tableau 7

Se sentir français ne suffit cependant pas à être incorporé dans la "communauté des citoyens", c'est-à-dire à devenir un français comme les autres.

Il faut aussi être vu comme français par la population majoritaire.

L'enquête posait une question qui n'existe dans aucune autre enquête sur le sentiment d'être vu comme français. Le graphique présente les réponses uniquement pour les immigrés et leurs descendants de nationalité française.

Les immigrés venus adultes devenus français disent tous plus souvent qu'on ne les voit pas comme français (les Européens du Sud sont trop nombreux à être devenus français pour figurer ici).

Mais là où ce sentiment baisse très vite pour les Européens dès la génération 1.5 (arrivé enfant ou adolescent) pour se fixer à 10 %, il se maintient sur un plateau jusqu'à la seconde génération pour les Turcs et les Maghrébins. Il baisse plus rapidement pour les Africains subsahariens et les Asiatiques mais reste à un niveau élevé. Les originaires des DOM sont dans une situation différente puisque leur nationalité française ne peut être récente. Il n'en reste pas moins que près de 30% d'entre eux en moyenne disent ne pas être vus comme français. Même pour la génération 2.5 (issu d'un couple mixte), la francité semble contestée: 20 % des Asiatiques et Maghrébins issus d'un couple mixte à 40% pour les sub-sahariens. Il reste un malaise dans l'acceptation.

Conclusions



- Une mobilité sociale contrariée : capital scolaire et social plus élevé pour les descendants d'immigrés mais plus de pénalités sur le marché du travail
- Les pénalités liées à l'origine se retrouvent dans l'expérience du racisme et des discriminations qui concerne essentiellement les minorités visibles
- Relative fluidité des relations sociales et segmentation et hiérarchisation dans l'accès aux privilèges et positions supérieures
- Des frontières invisibles liées à l'origine ethnique, raciale ou religieuse se forment dans le monde social et contraignent les trajectoires et l'espace des mobilités
- Une enquête qui sert de référence pour les analyses sur les immigrés et surtout leurs descendants : à renouveler rapidement

L'enquête TeO



L'enquête Trajectoires et Origines – TeO - a été réalisée conjointement par l'**INED** et l'**INSEE**. Elle a été rigoureusement contrôlée par les organismes qui encadrent la statistique publique (CNIS ; CNIL). Elle respecte scrupuleusement le droit des enquêtés : les personnes ont été enquêtées de manière volontaire et anonyme.

La collecte (auprès de 22 000 répondants en France métropolitaine) s'est déroulée entre septembre 2008 et février 2009.

Toutes les publications, les communications ainsi que les modalités d'accès aux données sont accessibles dans la rubrique **Résultats/Publi** sur le site de l'enquête :
<http://teo.site.ined.fr/>

Les partenaires financiers

INED- Institut national d'études démographique

INSEE - Institut national de la statistique et des études économiques

ANR - Agence nationale pour la recherche

DREES - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Ministère de la Santé et des Sports)

DARES - Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique)

HALDE- Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité

ACSE - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

IAU-Idf - Institut d'aménagement et d'urbanisme Ile-de-France

DIV - Direction interministérielle de la ville

ONZUS -Observatoire des Zones Urbaines Sensibles

Pôle Emploi

AFPA - Agence de formation professionnelle des adultes

AFD - Agence française de développement

DGUHC - Direction générale de l'urbanisme et de l'habitat et de la construction.

L'Ined en bref...

Fondé en 1945, l'**Institut national d'études démographiques (Ined)** est un organisme public de recherche spécialisé dans l'étude des populations, partenaire du monde universitaire et de la recherche au niveau national et à l'international. Depuis 1986, il est devenu un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) placé sous la double tutelle du ministère chargé de la recherche et du ministère chargé des affaires sociales.

L'institut a pour missions d'étudier les populations de la France et des pays étrangers, de diffuser largement les connaissances produites et d'apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche.

Par une approche ouverte de la démographie, l'Ined mobilise un large éventail de disciplines comme l'économie, l'histoire, la géographie, la sociologie, l'anthropologie, la biologie, l'épidémiologie.

La recherche à l'Ined (chiffres 2014)

- Près de 250 personnes
- 54 chercheurs permanents
- 99 ingénieurs et techniciens permanents
- 53 chercheurs associées et en délégation
- 11 unités de recherche dont 3 mixtes
- 3 pôles méthodologiques
- 6 services d'appui à la recherche
- 64 projets de recherche
- 43 % des chercheurs habilités à diriger des thèses
- 38 doctorants accueillis
- 67 chercheurs étrangers accueillis
- 16 accords-cadres avec d'autres institutions
- 400 ouvrages et 2 périodiques (*Population* et *Population & Sociétés*) au catalogue des éditions de l'Ined